



BIO

100%  
Vegan

## SAMAGROW VEG 3-1.5-3.5



### COMPOSITION

Granulés d'engrais organo-biologique purs composés de 100% de matières végétales. Convient à l'agriculture biologique (CE no 834/2007 et 889/2008).

### ANALYSE

90% de matière sèche et 75% de matière organique

3% N (95% organique, 5% ammonium)

1,5% P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>

3,5% K<sub>2</sub>O

0,6% MgO

1,6% CaO

1,8% SO<sub>4</sub>

Rapport C/N : 12    Diamètre des granulés : 4-5 mm

pH : 6

Densité : 0,75 kg/l

### UTILISATION

Culture maraîchère, viticulture, culture fruitière, gazon et terrains de sport, pépinières et horticulture.

### LIVRAISON

En big bags de 500 à 1250 kg

ou en sacs de 20 à 25 kg.

### AVANTAGES

- ✓ composition 100% naturelle sans l'utilisation des sous-produits animaux
- ✓ engrais écologique, sain et durable pour l'agriculture biologique
- ✓ riche en matière organique stable
  - + meilleure qualité du sol + formation de humus
  - + amélioration de l'activité microbiologique, de la structure, de l'aération et de la capacité de rétention en eau du sol
  - + stimulation du développement des racines
- ✓ nombreux oligo-éléments (Fe, Mn, B, Mo, Zn et Cu)
  - + des éléments constitutifs de la plante
  - + nécessaires à la gestion de l'eau, la photosynthèse, la division cellulaire, la fertilité et du métabolisme des protéines de la plante
- ✓ teneurs organiques des minéraux élevées
  - + les nutriments se libèrent de manière progressive et prolongée
  - + pas de lessivage + pas de risque de brûlure pour les feuilles et les racines
- ✓ installation de production moderne
  - + des granulés d'engrais de très haute qualité + inodores
- ✓ possibilité d'enrichir en engrais minéraux ou organiques, en acides humiques, en acides aminés ou en mélasse

.....  
Ce produit répond aux conditions de la réglementation européenne (CE) no 1069/2009 et à la norme française NF U 42-001. Convient à l'agriculture biologique (CE no 834/2007 et 889/2008).